



La Coopération des idées

Revue mensuelle d'Éducation Sociale



SOMMAIRE

- *Aux Amis de la Coopération des Idées.*
 D^r LEGRAIN..... *L'Ordre indépendant des Bons Templiers.*
 Henri MAZEL..... *Vers la Concorde (2^e article).*
 Henri HAYEM..... *Les livres qui font penser.*

ABONNEMENTS

France : Un an : 4 francs. — Six mois : 2 fr.

Étranger : Un an : 6 francs.

Le Numéro : 0 fr. 40

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

99, Avenue Ledru-Rollin (XI^e Arr.)

PARIS

Bibliothèque Maison de l'Orient



125725

VIENT DE PARAÎTRE :

Almanach de la Coopération Française, Suisse et Canadienne pour 1906, publié par le Comité Central de l'Union Coopérative, sous la direction de M. CH. GIDE, avec la collaboration de MM. BENOÎT-LÉVY, BLAQUIÈRE, de BOYVE, CERNESSON, DAUDÉ-BANCEL, DEMIÉVILLE, DESJARDINS, DUFOUR-MANTELLÉ, FABRE, HAYEM, JACOTOT, LAVERGNE, D' MULLER, ALFRED NAST, PRONIER, PRUDHOMMEAUX, ROUBAUD.

On trouvera dans l'Almanach de cette année d'importants documents sur le mouvement coopératif.

En vente à la Coopération des Idées, **0,40** ; franco, **0,50**

A NOS ABONNÉS

Ceux de nos abonnés qui seront avertis que leur abonnement est terminé sont priés de nous faire parvenir leur renouvellement, pour s'éviter les frais de recouvrement.

Ceux qui ne désirent pas continuer leur abonnement sont priés de refuser au facteur le numéro qui suivra l'avertissement.

L'UNION COOPÉRATIVE

est un journal bi-mensuel, édité par le Comité central de l'Union Coopérative des Sociétés françaises de Consommation. Il contient des articles, des études, des monographies, des renseignements, etc., sur la Coopération en France et à l'Étranger. — **L'Union Coopérative** doit être lue par tous ceux qui s'intéressent à la Coopération.

Prix du numéro 0 fr. **20** ; de l'abonnement annuel, **4** fr.
Étranger, **6** fr.

Les abonnements sont reçus : 1, rue Christine, Paris.



La Coopération des idées

Aux Amis de la Coopération des Idées



L'Université Populaire fondée par Deherme dans une petite boutique de la rue Paul-Bert, en 1898, — transportée bientôt dans le local d'un ancien café concert, au 157 du Faubourg Saint-Antoine, — chassée par un coup d'Etat en 1904, et reconstituée dans un immeuble voisin, au 234, — vient encore de déménager.

La boutique de la rue Paul-Bert avait paru trop étroite. La fraternité, sans doute, y était grande. Les amitiés, qui s'y étaient nouées, étaient solides.

Deherme avait cru pouvoir compter sur les sentiments d'affection réciproque, nés rue Paul-Bert, pour agrandir l'œuvre.

Et il s'était installé dans le vaste local du 157.

Mais les liens fraternels se relâchèrent, les amitiés se trouvèrent gênées.

Une trop grande famille, ce n'est plus une famille.

Des dissentiments se manifestèrent, des éléments étrangers se mêlèrent aux purs éléments du début.

Le charme était rompu, le but manqué.

Une majorité expulsa Deherme de l'œuvre qu'il avait créée.

Il lutta.

Sur le terrain judiciaire, où ses adversaires le conduisirent de force, il éprouva quelques échecs.....

mais la justice n'a point encore dit son dernier mot, et les procès engagés ne sont pas encore tous terminés.

Sur le terrain social aussi la lutte commença. Le Faubourg Saint-Antoine connaît actuellement deux **Coopérations des Idées**, se faisant l'une à l'autre concurrence, l'une ayant pour elle des appuis financiers, l'autre pauvre et réduite à attendre les libéralités, l'une jouissant de la position acquise, l'autre obligée d'appeler ses amis dans un local inaccoutumé.

Ce combat est inégal.

Ce serait folie de vouloir le perpétuer dans de telles conditions.

Plutôt que de jouer le rôle de mendiants, plutôt que de demander à nos amis un effort pécuniaire, qui serait forcément suivi à brève échéance de quêtes renouvelées, nous préférons vider les lieux.

Nous nous installons dans un local plus modeste aux frais duquel les habitués de la **Coopération des Idées** pourront subvenir par leurs propres cotisations.

En restreignant notre champ d'action, nous retrouverons l'esprit fraternel, qui inspirait les hôtes de la rue Paul-Bert et qui fit leur force.

Dès que nous le pourrons, nous procéderons à un nouvel élargissement. Mais la plus extrême prudence devra présider à toute tentative future d'extension.

En résumé nous ne désarmons pas.

Notre effort sera moins disséminé, il sera plus profond.

Tous les amis de Deherme seront unanimes pour déclarer que c'est non un recul, mais un progrès.

Notre nouvelle adresse est :

99. Avenue Ledru-Rollin (XI^e arr.)

L'ORDRE INDÉPENDANT DES BONS TEMPLIERS

Quiconque a de la culture antialcoolique et a médité quelques heures seulement sur ce qu'on a pu appeler sans la moindre exagération le fléau moderne, l'alcoolisme, n'a pas tardé à se convaincre de deux choses qui sont deux grands enseignements :

1° L'alcoolisme est un problème d'une infinie complexité qui se confond en définitive avec la question sociale. N'en voir qu'un côté, c'est le méconnaître et perdre son temps.

2° Tous les moyens usités pour l'abolir ont piteusement échoué en dehors de ceux qui ont mis directement en cause l'Homme-Victime et l'Homme décidé à s'en affranchir.

Examinons ces deux points :

I

L'Alcoolisme problème moral et social

L'alcoolisme n'est pas qu'un problème économique, législatif, industriel et commercial ; les conflits qu'on y voit ne sont pas seulement des conflits d'intérêts financiers et matériels. Ce n'est pas seulement non plus un problème de politique nationale ou internationale. Ces aspects du problème sont les plus négligeables, bien qu'ils priment dans la pensée de la plupart des gens honorables qui, jugeant les choses subjectivement ou à des points de vue particularistes, imaginent des solutions-panacées telles que des mesures de protection commerciales ou des systèmes prohibitifs draconiens.

Il est inférieur que le nord et le midi s'entredéchi-

rent pour le triomphe de leurs petites affaires ; que le bouilleur de cru rende l'âme ou que la taxe différentielle triomphe ; que l'alcool et le sucre se disputent les faveurs du client. Il est inférieur qu'on se grise de mensonges pseudo-scientifiques pour ennoblir un poison et le grandir à la hauteur d'un aliment quand il suffit d'un grain de bon sens pour ruiner cette thèse. Tout cela, comme toutes les questions de gros sous, dont on prétend faire des questions essentielles, disparaît devant l'énormité du problème moral et social. Hypnotisé par les à côté de ce problème on le rapetisse et l'on ne peut que se fourvoyer dans d'éternelles demi-mesures et entretenir un état de souffrance sans le solutionner jamais.

C'est que l'alcoolisme est avant tout, je le répète, une *question sociale et morale*. Elle est la même en tous les points du globe, dans les glaces du nord comme sous les flèches de plomb du soleil tropical, à l'Orient qui somnole dans l'attente de réveils menaçants, comme à l'Occident qu'étourdit et abuse une brillante évolution. Partout le fléau se présente avec les mêmes caractères généraux, révèle les mêmes tares, souligne les mêmes faiblesses. Et ce mal protéiforme fait ainsi que la question est **mondiale**.

Planant très haut, embrassant d'un large coup d'œil notre monde habité et le fouillant en ses recoins les moins connus, l'observateur s'abstrait des questions de détail, des mesquines et égoïstes préoccupations des groupements et des particuliers, débrouille ses horizons et s'efforce à dégager l'ossature du problème.

Et que voit-il alors ?

Il voit l'être humain *esclave*, ayant fait partout son culte et son idole d'un poison qui le stupéfie, qui l'abrutit, qui l'extermine ; d'un poison dont il veut passionnément et qu'il aime jusqu'à la mort. L'on dirait quelque génie diabolique s'ingéniant à prendre les formes les plus inattendues pour séduire l'être faible que nous sommes et pour se rire de notre incurable débilité.

Il voit au Levant la stupide ivresse de l'opium. Des millions d'animalcules humains le fument, le mangent, l'aspirent. A l'Occident, il voit des millions de blancs avides d'un poison, l'*alcool*, obtenu par l'adul-

tération artificielle, la *fermentation*, d'une substance naturelle bienfaisante, le *sucre*. Les États vivent de ce poison et spéculent sur les faiblesses des citoyens. Les citoyens, ignorants et esclaves d'une habitude, paient la dîme sans murmurer, mais crient misère.

On voit l'être humain, faisant litière du bon sens, habile à réclamer le retour de sensations basses. Il appelle cela s'étourdir et oublier. Mais c'est lui-même qu'il oublie !

On voit l'être humain qui se ravale au-dessous de la brute animale qu'il prétend dompter, diriger et asservir.

On voit l'alcool, instrument de servitude et de subordination aux mains de patrons avides ; on le voit, puissance formidable de capitalistes milliardaires, agent corrompateur des arrivistes et des chercheurs d'or. Et des millions d'êtres humains crient : Encore ! Et, dociles, assoiffés, ils apportent fiévreusement leur obole au veau d'or qui ne pèse pas moins de 17 milliards pour la France.

On voit l'eau de feu, agent de conquête et de fausse civilisation, tueuse de Nègres et de Peaux-Rouges, génératrice de décadence, exterminatrice de nations ouvrant à peine les yeux à la lumière.

Et, pour un tel résultat, on voit des hommes occupés à détruire ce qu'un sol fécond, une nature abondante et généreuse leur offrait pour un usage inoffensif et économique ; ici le raisin aux baies savoureuses et nutritives, foulé, trituré, livré imprudemment aux hasards d'une dangereuse fermentation et devenant le vin, l'eau-de-vie qui grise et qui tue. Là, ce sont les vergers aux récoltes infiniment variées, orgueil autrefois des tables simples et frugales, jetées à l'alambic pour la griserie des gourmets au gosier pervers. Là-bas, ce sont des récoltes entières de blé, de riz et d'autres céréales qu'un chimisme malfaisant transforme en boisson impure quand des milliers d'êtres manquent de pain ! Ailleurs, c'est l'orge que toute une science spécialisée s'efforce à détruire pour la changer en bière, cette enjôleuse boisson qui a réussi à développer chez des millions d'êtres humains l'extraordinaire talent de boire sans soif et de s'enlfer le ventre comme une outre.

Une moitié du genre humain brasse le poison pour

l'autre moitié. Son négoce seul fait vivre une foule d'intermédiaires qui spéculent sur la soif de leurs semblables et ne rêvent que de l'augmenter. Les temps modernes offrent le curieux spectacle du génie humain travaillant à créer des vies factices, des idéals d'intoxiqués, des joies grossières, des malades et des esclaves. Et cette immense duperie s'appelle le *progrès* ! Cette perte de vraies joies saines, naturelles, inoffensives s'appelle du *raffinement* !

On voit l'alcool, trouble-fêtes, destructeur de l'harmonie des ménages, de la poésie et de la paix des foyers. On le voit corrupteur des mœurs privées et publiques, compagnon inséparable de toutes les débauches, prétexte à l'exploitation, au marchandage des pauvres filles du peuple ! On le voit, compagnon des grandes noces, l'excitant normal des poussees des riches fétards. Partout il détruit le sentiment du beau, du juste et de l'idéal. Intoxiqué, l'homme quitte son piédestal, perd tout sentiment éthique, prostitue l'art à la licence et finit par les confondre ; il se vautre aux orgies grotesques qu'il qualifie d'esthétiques.

On voit des gens qui perdent la raison. Pantins aux allures d'hommes libres, ils vont désemparés, jouets des événements et des aventures, sans guide et sans soutien, poursuivis de la malédiction publique pour leurs méfaits, inhabiles à en rejeter sur nous la responsabilité. Ils vont, victimes de l'ironie et des sarcasmes, et personne n'est là pour les plaindre et les sauver !

On voit des pères contagionnant des mères, des mères passant le vice à leurs enfants, mêlant, étrange folie ! le poison au lait, soutien des premiers ans !

On voit des guerriers se ruant les uns contre les autres, bestialisés un moment par l'alcool opportunément distribué, faisant sourdre la haine stérile en place de l'amour fécond, ressuscitant l'animale sauvagerie au profit de luttes anachroniques, muant le courage réfléchi en témérité aveugle.

On voit... cela ne finirait point !

Et tout cela est un patrimoine *universel* de malheurs ! Symboles de toutes les oppressions physiques et morales ; facteurs de l'inégalité des conditions humaines ; agents de haine et de misère ; créateurs d'un gigantesque et scandaleux capitalisme, les poisons de

intelligence, l'alcool tout le premier, sont la cause fondamentale de la décrépitude humaine! Et cette déchéance a partout son retentissement, en haut comme en bas de la société, en Russie comme en France, au Japon comme en Chine, au centre de l'Afrique comme au nord des Etats-Unis d'Amérique. Partout une solidarité malheureuse unit les hommes. Partout le poison stérilise les efforts, anéantit des vies humaines dès l'aurore, contrarie le progrès, frappe l'homme d'égoïsme, la pire des tares.

Voilà ce que voit l'observateur qui voit de haut. Il voit tout cela et se dit : l'ennemi est partout où est l'alcool. Inutile de s'égarer en vaines spéculations. C'est à l'alcool qu'il en faut toujours venir. Son existence seule conditionne tant de maux protéiformes, qui sans lui ne seraient point! L'alcool, c'est l'ennemi, qu'il se cache sous la grappe dorée, dans la liqueur vermeille, ou qu'il séduise sous la mousse onctueuse de l'orge fermenté. C'est lui, lui seul qui veut cet effroyable gaspillage de la fortune publique par la transformation alcoolique des biens de la terre, au profit de fortunes privées qui n'ont point même l'excuse d'enrichir les producteurs et les ouvriers. Les viticulteurs sont misérables au regard des parasites intermédiaires qui les grugent avant de gruger le consommateur. Et, de toutes les industries alimentaires, la brasserie est de celles qui donnent le moins à manger au travailleur.

C'est dans le poison lui-même qu'est le danger, et tout le reste n'est que facteurs accessoires ou prétextes. Prétexte, les mirifiques propriétés de l'alcool! Prétexte, mensonge officiel, les boissons fermentées baptisées hygiéniques par le Parlement! Prétexte, la misère engendrant l'alcoolisme! Prétexte, la trompeuse modération! Prétexte, l'alcool-aliment!!

Ce qui reste, tout bien pesé, c'est un formidable appétit pour ce qui tue, pour ce qui endort, pour ce qui dégrade. Et l'ivrogne qui avoue son vice vaut mieux que le modéré de bon ton qui pose à la vertu.

Ce qui reste, en face de ce désastre, c'est deux catégories de gens : des égoïstes, des intéressés, des exploités d'une part, et, d'autre part, des victimes, conscientes ou inconscientes, mais aveuées. Ce qui demeure, c'est un immense aveuglement, une colos-

sale erreur acceptée partout comme article de foi; c'est cette aberration dont vivent les intéressés, parfois sincères, et dont meurent les ignorants, parce qu'elle flatte leurs goûts, leur geste ou leurs habitudes. Si bien que lorsqu'on parle à l'homme de briser sa chaîne, c'est contre le sauveur qu'il se récrie!

II

L'Homme en face de l'Alcool

La manie de l'alcool, la manie de l'opium, toutes les manies de poison, sont donc des maux *universels*, d'universelles faiblesses humaines. Comprend-on alors l'immense vanité des efforts qui prétendent en triompher sans compter avec les deux éléments essentiels du problème : le Poison lui-même et la Victime ?

Que l'on suppose un être hirsute, subitement transporté, avec ce gros bon sens qui est le privilège de certaines âmes simples, dans la fourmière compliquée de notre civilisation. Qu'on lui pose alors cette question : Voici une liqueur, l'alcool, qui déshonore et tue une partie des hommes, que faut-il faire ? Il répondra : N'en pas vendre, n'en point distribuer !

Si on lui dit encore : Mais l'homme est libre ! il exige du poison : que faut-il faire ? — Lui apprendre à s'en passer, répondra l'homme simple.

Mais, dira-t-on, voici d'autres hommes libres qui jouissent du poison sans paraître en souffrir : faut-il les en blâmer ?

— Ils sont coupables alors, ripostera l'homme simple ; car tant qu'il y aura des hommes qui jouiront des boissons à base d'alcool, il y aura des victimes de l'alcool ! Le mieux, au demeurant, est de supprimer le poison.

Mais, objectera finalement un irréductible, n'y a-t-il pas de palliatifs à ce mal ?

— Folie ! dira l'homme de bon sens. Tu ressembles à un mortel qui, pour guérir ses plaies, les éterniserait en les imbibant sans cesse du virus d'où elles dérivent.

En vérité, la solution simpliste du problème comprend deux termes : abolir la cause ; éviter qu'elle

renaissance. M. Joseph Prudhomme est un grand citoyen ! Il est déplorable qu'il n'ait pas fait école !

Et pourtant, s'est-on mis l'imagination à la torture pour canaliser le mal au lieu d'en tarir la source !

C'est d'abord l'impôt, et plus tard le surimpôt. Mais l'impôt veut dire ceci : « Citoyen, si tu veux t'empoisonner, tu paieras. En attendant, moi, Etat, je veux vivre de ta maladie ». C'est aussi moral et aussi efficace que le Pari Mutuel ! D'ailleurs, l'impôt croît et l'alcoolisme de même !

On a réglementé les cabarets. Pourquoi ? Est-ce que le reste des libertés dont ils jouissent ne suffit pas pour entretenir le fléau ? On veut en diminuer le nombre ? Quelle joie pour ceux qui resteront ! Ils capitaliseront deux fois plus sur le dos du buveur.

On a, quelque part, monopolisé l'alcool. Et l'Etat a déclaré : « Le cabaret, c'est moi. Citoyen, tu ne mourras plus que par mes mains. Mais mon poison sera pur et de première qualité » !

Les Chambres, en veine de science, ont décrété hygiéniques les boissons fermentées et les ont offertes comme remède à l'alcoolisme. Suprême hypocrisie ! Ce n'était que pour sauver la mise de marchands de vin en détresse ! Et l'alcool, sous forme de vin, a continué d'alcooliser... mais hygiéniquement !

Les alcools distillés sont voués aux gémonies, mais le vin reste l'ami de l'homme. On en gratifie le soldat ; on en console le prisonnier ; on apprend aux enfants à l'aimer ; on enseigne à l'aliéné et au malade à ne point l'oublier. Le médecin, respectueux de la tradition, fait des alcooliques comme il fait des morphinomanes ; c'est le patient qui paie et le pharmacien en vit.

Mais on s'écrie : « Remplacer l'eau-de-vie par le vin, c'est être modéré ! Les demi-mesures sont sages ! Il ne faut mécontenter personne et si, au demeurant, il y a moitié moins d'idiots dans les asiles et moitié moins d'ivrognes au cimetière, ce sera très beau ! » Mais d'aucuns, vraiment exigeants, préféreraient qu'il n'y en eût plus du tout !

Il n'y a pas de plus néfaste doctrine que celle du vin gai. A-t-on le droit de s'égayer (?) avec le vin quand d'autres en meurent et quand on n'a point les moyens de délimiter le soi-disant abus ? A-t-on le

droit d'être l'éternel séducteur de bon ton, à l'âme définie vertueuse, à l'égard des miséreux avides d'exemples à copier pour justifier leur faiblesse ?

« Je ne bois plus que du vin, s'écriait l'autre jour un de mes alcooliques à l'asile de Ville-Evrard, trois fois récidiviste ; c'est moins fort et l'on résiste davantage. » Le malheureux était fier d'être tempérant à la façon moderne et d'avoir triomphé de l'absinthe la première fois et de l'eau-de-vie la seconde fois.

Il n'en était pas moins à Ville-Evrard et cela est la condamnation du vin, remède à l'alcool !

Le midi, avec ses eaux-de-vie naturelles (?!) fait les gros yeux au nord avec ses alcools artificiels (?!) et demande protection. Protectionisme et politique ! En attendant, buveur, c'est toi qui paies. Quand le midi aura triomphé du nord et quand, à son tour, la betterave aura tué l'eau-de-vie, c'est encore toi qui paieras et t'empoisonneras. Mais, console-toi, car ton argent aura suivi une autre direction !

La Suède et la Norvège ont dit à des capitalistes : « fabriquez du bon alcool (!) pour le peuple, je vous accorde ce privilège ; mais je veux que votre capital ne vous enrichisse pas trop ; et puis vous ne pousserez pas à la consommation, ce ne serait pas moral. Quant à nous, Etats, qui sommes très moraux, nous recevrons une bonne part de vos revenus ; cela nous servira à faire beaucoup de bien. » Et cela s'appelle le mirifique système de Gothembourg ! Pauvre buveur, il t'importe peu décidément que tu sois mangé à une sauce plutôt qu'à une autre, pourvu que tu sois mangé !

La Suisse a trouvé l'amusant système qui consiste à plumer les citoyens et à les panser ensuite. Cela s'appelle le 10 % du monopole des alcools. L'Etat empoisonne le peuple, au nom de la liberté ; mais de quoi se plaint-il ? 10 % de l'argent qu'on lui soustrait ne sert-il pas (théoriquement du moins) à favoriser la lutte antialcoolique ?

La France a une spécialité : c'est le bouilleur de cru. On aime toujours ses enfants, même quand ils ont le caractère biscornu et font du mal à tout ce qu'ils touchent. C'est pour cela sans doute que le paysan aime l'eau-de-vie « qu'il fait. » Et peut-on s'avouer en vérité qu'on fait de vilains enfants ? Protection

pour ces enfants-là ! clame-t-on, ils sont légitimes ! Laissez-nous consommer ce que nous faisons. Laissez-nous empoisonner à notre guise, femmes, enfants, serviteurs, et les amis par dessus le marché. Cela ne sort de chez nous que clandestinement, donc c'est sacré. En vérité, peut-il encore se trouver des gens sérieux pour peser de pareilles sottises !

On a inventé le sophisme de la misère, cause de l'alcoolisme. C'est si commode ! Allons, peuple, il ne te reste plus, comme on l'a dit spirituellement qu'à attendre tranquillement la révolution sociale en buvant des canons ! Tu ne différeras pas d'ailleurs de nos honorables tempérants et de nos dirigeants qui ne manquent jamais une occasion de s'indigner contre l'alcoolisme le verre de champagne à la main. Et d'ailleurs ne doit-on pas te donner le logement salubre et à bon marché, la journée de 8 heures, le sanatorium pour soigner ta tuberculose ? Il faut bien que tu sois libre ensuite de vivre de nouveau dans un taudis, ou de redevenir tuberculeux !

Je n'en finirais point, si je voulais aligner toutes les élucubrations des inventeurs de système, des gens qui se paient de mots et se grisent de belles intentions, des chercheurs de petite bête ou de complications, de gens qui tournent autour du pot, quand il est si simple de dire : Soyez abstinents de ce qui vous fait mal, et nous commençons par donner l'exemple !

Et, au demeurant, quand on aura bien polémique sur les bouilleurs de cru ; quand on aura traqué et martyrisé les débitants ; quand avec l'argent du buveur on aura élevé et rempli beaucoup d'hôpitaux, d'asiles, de sanatoria, de dépôts de mendicité ; quand on aura muni tous les citoyens de crachoirs de poche et aseptisé tous les logements ; même quand on aura tordu le cou à la misère, on s'apercevra qu'on n'a rien fait et que tout est à recommencer.

Et pourquoi ? Parce que le buveur renaîtra de ses cendres, tant qu'il aura une *mentalité de buveur* et tant que les gens qui le regardent faire auront une *mentalité de contemplatifs*. C'est un travail de Pénélope enfantin et indigne de gens qui raisonnent que de pallier perpétuellement un mal plutôt que de l'abolir !

III

L'Ordre des Bons Templiers est la solution

Le lecteur qui a bien voulu suivre les précédents développements est désormais fixé sur l'ORDRE INDÉPENDANT DES BONS TEMPLIERS, car il s'est constitué pour ces buts : Suppression de tous les stupéfiants qui dégradent et avilissent la Personne Humaine ; exaltation de la Personne Morale, qui doit trouver dans son propre affranchissement le remède suprême aux fléaux parasites qui déciment l'humanité, l'alcoolisme notamment, acheminement vers une société vraiment libre et juste.

Supprimer une cause pour supprimer un effet, c'est de la simple logique que s'approprie intégralement le Bon Templier.

Rendre l'homme fort pour lui épargner des faiblesses, c'est bâtir la Société sur le roc. Le salut de l'Humanité est à ce prix. L'alcoolisme de la masse est en fonction de l'alcoolisme des individus. C'est par l'individu qu'il faut commencer la cure.

Emblème, devise de l'Ordre

L'emblème de l'Ordre est une sphère terrestre ; sa devise est : LE MONDE EST NOTRE CHAMP D'ACTION. Devise fière et ambitieuse parce que le Bon Templier, tout imprégné d'Idéal moral, ne connaît point de limites à son rêve bienfaisant. Il s'élève en des régions où, toute frontière étant abaissée, il domine l'étendue du Monde qui s'agite, travaille et souffre. Et, voyant alors plus de maux, son cœur s'emplit d'une immense fraternité et d'un grand besoin de dévouement. Ce Monde, ce champ d'action, c'est son prochain, c'est son frère ; c'est celui que tout idéal a fui, trompé par les séductions mensongères de l'alcool ; c'est celui qui s'apprête à tomber ou qui git au fond du précipice. L'Ordre est *Universel* en un mot, parce qu'il ne veut point se confondre avec d'autres philanthropes aux vues plus restreintes, qui, limitant leur effort au mal le plus prochain, le laisse renaître à côté. Son idéal est fait de solidarité universelle. Quiconque a face humaine a droit à l'amitié fraternelle de celui qui est inscrit dans l'Ordre.

Sa devise porte les quatre lettres I. O. G. T., conservées dans tous les pays par respect pour la tradition et qui

signifient : *Indépendant Order of Good Templars* (Ordre INDÉPENDANT des Bons Templiers). Indépendant veut dire qu'il ne relève que de lui-même. Il dit plus et mieux qu'international. En effet, l'Ordre explique et espère que l'Union sympathique entre les hommes est un idéal vers lequel il faut tendre. Les hommes libérés de plus en plus des servitudes sont naturellement enclins à aimer au lieu de haïr; pour ce motif, l'Ordre, sans avoir inscrit l'OEuvre de Paix Universelle à son programme, en est le collaborateur tout désigné.

C'est pourquoi le Bon Templier est chez lui partout où une Loge a planté sa tente. Il y est reçu en frère; il y trouve le réconfort moral dont il pourrait avoir besoin; il y puise un regain d'énergie pour le bon combat. Partout où il m'a été donné d'être reçu dans une Loge, en Suède, en Allemagne, en Hongrie, en Belgique, partout j'ai eu l'impression que j'étais en famille. On était en joie, communicatif comme si l'on s'était déjà vu; dans le Frère étranger on fêtait l'homme qui vibrait à l'unisson pour la Cause. Toutes ces Loges, semées plus ou moins dru à la surface du globe, sont autant de relais qui s'échelonnent vers le but.

Neutralité de l'Ordre

A l'entrée dans l'Ordre, point d'acte de foi, point de credo confessionnel, mais un acte de volonté et d'abnégation.

Point de credo, ai-je dit. L'Ordre est neutre en effet¹; il n'est affilié à aucun parti et n'adhère à aucune confession. Est le bienvenu, quiconque, abstinent par principe et pour l'exemple, a conservé la foi en l'avenir de l'humanité; quiconque veut des lendemains meilleurs pour l'homme, mais comprend qu'il en doit être l'artisan; quiconque croit au devoir moral et social et à sa formule dans le désintéressement et le dévouement; quiconque veut accroître la somme des libertés; quiconque, enfin, ayant le senti-

¹ Il l'est du moins dans sa branche latine et slave qui s'étend aujourd'hui à la Suisse, à la Belgique, à la Hongrie, et qui conquiert en ce moment la France. Primordialement, en effet, un souffle religieux très large, très élevé, très idéaliste, non confessionnel, disons très spiritualiste, anime l'Ordre. Il allait de pair naturellement avec la tournure d'esprit des fondateurs anglo-saxons. Mais il était une raison suffisante pour tenir hors du groupement des altruistes aux habitudes de libre-pensée, résolument abstinent, et décidés à payer de leur personne pour la Cause.

Une branche neutre s'est donc formée il y a quelques années en Belgique. Elle constitue une sorte d'avant-garde libérale dans l'Ordre, et l'on constate avec joie que l'esprit de neutralité progresse maintenant partout sans rien enlever à l'Ordre de sa solidité ni de sa force.

ment du beau et du noble, se fait un idéal de sa propre élévation et se trace un chemin vers le Mieux. Ajoute à cela qui voudra un grain ou beaucoup de religiosité, personne n'y va voir ; c'est affaire de conscience individuelle.

Mais pour être un idéaliste, le Bon Templier n'est point un illuminé. Il réclame sa part des biens et des joies de ce monde. Mais sa passion est de les vouloir purs ; son orgueil est de les exonérer de tout ce qui peut les ravaler. C'est justement pour cela qu'il fait la guerre à l'alcool sous toutes ses formes, car ce poison aveugle et trouble l'esprit, pervertit les conceptions, aveugle les caractères, confond les plaisirs grossiers avec les raffinements d'une culture éclairée ; tels, certains artistes s'épanouissent aux bassesses de la pornographie, croyant faire du grand art.

Les Bons Templiers débordent en gaieté de bon aloi. Rire et vivre sainement est une règle de l'Ordre.

Structure de l'Ordre

L'Ordre est un vaste organisme à caractère familial et fraternel. Il tire toute sa force de la connexion étroite d'hommes conscients du même but à atteindre et habitués à se servir des mêmes moyens. A la grande famille *Universelle* correspondent des familles nationales et des organisations plus élémentaires de familles plus étroites, qu'on appelle des *Loges*¹. Poussant plus loin la comparaison, je dirai que les Loges, ou Sociétés locales, sont aussi composées de familles ; car l'Ordre appelle dans son sein, à égalité, les deux sexes. Bien rarement l'époux vient sans l'épouse et réciproquement. On tend toujours à les réunir pendant que les enfants sont enrôlés dans des Loges enfantines, sur lesquelles je reviendrai. Et ainsi, partant de la famille, la première à souffrir de l'alcool, le mouvement réformateur universalisé communique à l'OEuvre dans son ensemble son caractère d'Union, de Concorde et de Paix.

L'Ordre, donc, est essentiellement composé de Loges dites *subordonnées*, sortes de sections locales parfaitement autonomes. Une agglomération de Loges locales formera, dès que cela deviendra nécessaire pour se sentir les coudes et agir synergiquement, une *Loge de District* ou régionale. Le District est une représentation élective qui sert de lien entre les Loges locales. Une réunion de plusieurs districts forme une *Grande Loge nationale*, sorte de petit parlement électif qui organise, dirige, unifie tout le mou-

¹ Inutile de dire qu'elles n'ont rien de maçonnique.

vement national et entretient des rapports avec les autres grandes Loges. Huit Loges locales suffisent pour former une Grande Loge nationale indépendante. Jusque-là elles se rattachent à la Grande Loge nationale de leur choix qui les a installées. Dans l'attente, probablement courte de leur 8^e Loge, les Bons Templiers français sont rattachés à la Grande Loge suisse.

Enfin, une *Grande Loge internationale*, se réunissant tous les deux ans dans une grande ville du monde, et où se rendent des délégués de toutes les Loges nationales, est chargée de veiller aux intérêts mondiaux de l'Ordre.

Je reviens à la *Loge subordonnée* qui est l'organisme capital, parce qu'il nous ramène presque à l'Unité qui est tout, ne l'oublions pas. Le mot *subordonnée* est impropre, car il n'existe ni pour les Loges, ni pour les Bons Templiers la moindre subordination. Chaque Loge est une petite république; chaque Bon Templier est une conscience qui ne relève que d'elle-même.

La situation tient en deux mots : *Le Bon Templier est libre dans une Loge libre*. Point d'autre discipline intérieure que le respect des engagements moraux ou matériels librement contractés vis-à-vis du groupe; que l'accomplissement des obligations qui sont de pur équilibre dans toute agglomération humaine bien ordonnée. Le terme de Loge fondamentale exprimerait mieux son rôle et son importance. Ce sont, en effet, les loges locales qui sont la substruction même de tout l'édifice; qui n'a de valeur que par elles¹.

Point d'hérarchie non plus : l'organisation intérieure, merveilleusement conçue, s'oppose à toute formation de coterie, de rivalités, à toutes ces manigances personnelles qui sont le *virus* des sociétés en général. Les Bons Templiers chargés d'un office sont soumis à la réélection tous les trois mois. Dans une Loge, la déférence officielle va au Chef Templier sortant; celui qui est en fonction n'a d'autre pouvoir que de diriger les travaux.

Libéraux sont aussi les rapports des Loges avec les autres organisations électives du deuxième et troisième degré. Chaque Loge organise sa vie intérieure et sa vie extérieure comme elle l'entend. Elle se meut tout à l'aise au sein de la Constitution.

Mais en fait les différentes organisations électives concentriques (Loge de district, Loge nationale, Loge internationale) sont plus et mieux que des rouages administratifs. Elles représentent des degrés d'instruction et

1. Le mot de Loge fondamentale (*grundloge*) est justement celui dont se sert le grand Chef Templier international, le F. Wawrinski, député au Parlement suédois, dans sa dernière circulaire de janvier 1906.

d'éducation auxquels accèdent de droit les Bons Templiers au fur et à mesure qu'ils avancent dans la carrière. Ce sont des sélections successives d'ordre purement moral e qui ne confèrent aucun droit ni aucun privilège. Six mois après l'entrée dans l'Ordre, par exemple, on reçoit le degré de District sans qu'il soit besoin qu'une Loge de District existe.

Caractère familial

Le caractère familial de l'Ordre entraîne d'autres conséquences pratiques importantes :

1° Le nombre des membres d'une Loge doit être, en principe, peu élevé. Une Loge de 30 à 40 membres est normale. Passé ce chiffre, il est tout à fait désirable qu'elle se dédouble. Conséquence triple : *a* : la Loge reste un petit cénacle très intime, où l'on apprend mieux à se connaître, à s'aimer, à s'entraider. (Il s'agit ici de l'action intérieure seule, qui doit s'exercer notamment sur les anciens buveurs guéris et sur leur famille). *b* : L'Ordre essaime plus rapidement, car une Loge nouvelle, se fondant, est obligée de travailler pour se maintenir et de se recruter, elle a des devoirs propres et une responsabilité propre auxquels elle tient à faire face ; le profit terminal est pour tous. L'Ordre se multiplie en se dédoublant sans cesse, en quelque sorte, comme les membres se multiplient par contagion réciproque. *c* : Enfin dans une Loge peu nombreuse tout le monde a une fonction, tout le monde travaille et a sa part de responsabilité. Comme le moindre ralentissement de l'un nuit au voisin, parce que toutes les fonctions sont solidaires, le négligent est rappelé à son devoir aussitôt, aidé s'il y a lieu, remplacé ou éliminé si c'est nécessaire.

2° Le caractère familial et sélectionné de l'Ordre explique pourquoi les Loges travaillent en *secret*. *Secret* veut dire deux choses (cela dit pour les gens enclins à voir le mystérieux dans le discret) : il veut dire que la Loge est une société fermée où l'on ne travaille qu'entre soi. Chaque citoyen est maître d'admettre à sa table qui lui plaît et de lui demander au moins d'être présenté. Cela se passe ainsi chaque jour dans le monde ordinaire, sans que cela porte ombrage. *Secret* veut dire encore *discret*. Chaque Bon Templier, ne fût-ce que pour s'habituer à être maître de lui, est tenu de conserver pour l'usage *exclusif* de l'Ordre ce qu'il sait des travaux *intérieurs* de sa Loge. Enfin n'oublions point que l'Ordre est universel et que toutes les Loges de toutes les latitudes sont incessamment visitées par des Frères de toutes les nations et auprès desquelles ils doivent se faire reconnaître comme Bons Templiers réguliers. A cet effet, un mot de passe *universel* est

distribué chaque trimestre. Quiconque, en résumé, prêterait à la discrétion des Loges un caractère mystique, se mettrait en frais inutiles d'imagination. Une Loge est simplement un foyer, une famille où l'on n'est admis que lorsqu'on remplit les conditions requises.

En revanche, toute Loge travaille à deux fins : initier à son œuvre de solidarité le plus d'êtres humains possible, et, par suite, se répandre au dehors le plus possible. Si toute Loge se réunit chaque semaine sur toute la surface du globe, c'est pour entretenir constamment le zèle, que des séances espacées affaiblissent certainement ; c'est pour traiter des affaires d'ordre intérieur et recevoir de nouveaux amis, mais c'est aussi et surtout pour préparer son action extérieure.

Action de l'Ordre et des Loges

Celle-ci s'exerce de deux façons : *par l'individu et par le groupe*. Ces deux points sont capitaux.

1° Action extérieure par l'individu et Principes fondamentaux

Ici, je touche à l'originalité même de l'Ordre et, par suite, aux devoirs les plus formels du Bon Templier.

J'ai dit plus haut : Point de *Credo*, mais un **Acte de volonté**. Là, en effet, est tout le Bon Templier. Il ne sera jamais un contemplatif. Il n'est dans l'Ordre que pour *agir* et il commence par un *sacrifice*. Il s'engage à **bannir de sa consommation propre, même occasionnelle, sauf prescription médicale ou culturelle, toute boisson ou liqueur enivrante : vin, cidre, bière, alcools de toutes espèces**. Il s'engage à **proscrire également tout usage, à titre voluptuaire, des poisons stupéfiants tels que : morphine, opium, cocaïne, haschich, éther, etc.**

Mais ce n'est pas tout ; car tel est déjà le programme de nombreuses sociétés d'abstinence¹. Travaillant à la destruction du fléau alcoolique, ayant pour base d'action non seulement l'exemple, mais l'amour de l'humanité, le désir de son amélioration, le Bon Templier entend être *logique* avec ses principes et ne saurait comprendre que, par ses actes

¹ Telles la Ligue antialcoolique internationale (*Alkoholgegnerbund*), la Croix-Bleue, la Prospérité, etc., etc.

habituels, il puisse, dans une mesure quelconque, entretenir le mal qu'il combat. Il trouverait illusoire et désespérant de détruire le mal d'une main en le restaurant de l'autre. Agir ainsi *sans logique*, c'est s'exposer aux pires déceptions; c'est piétiner sur place; c'est vouer son œuvre à la mort; car on se lasse de lutter quand on n'avance pas. C'est se vanter vainement d'aimer son prochain que de lui dire : Ceci est mauvais pour moi, mais c'est bon pour toi : ou bien encore : Je n'en use pas, mais il m'importe peu que tu en uses. Il me semble qu'il y a quelque loyauté à crier gare, et qu'il est honnête de couper la corde au bout de laquelle s'agite le pendu en détresse.

Je m'explique mal comment l'universalité des Sociétés de tempérance n'en viennent point résolument, et par la force même du raisonnement, à cette élémentaire conclusion; comment elles persistent à n'être que des lieux de refuge où quiconque est convaincu vient se retrancher égoïstement, mais d'où il continue à dominer sereinement le goufre où s'agite l'effroyable cohorte des abouliques, des insensés, des inéclairés, se contentant de servir de poteau indicateur, où chacun peut lire, il est vrai, mais à la condition qu'il le veuille et qu'il s'en approche. Je comprends moins bien encore les Sociétés de sauvetage des buveurs, qui, patiemment, avec un saint zèle, tirent les ivrognes de l'ornière et feront ainsi, pensent-elles, jusqu'au dernier, mais s'arrêtent au moment de constater que, tels les tuberculeux, il en renaît autant qu'on en traite, et qu'il en sera ainsi tant que la cure n'atteindra point la Cause au même titre que la Victime. L'antialcoolique n'est complet que lorsqu'il considère l'abstinence comme une *fin* et non pas seulement comme un moyen.

Le Bon Templier échappe à cet illogisme. Et bravement, il organise sa vie de façon à **n'acheter, ne fabriquer, ne vendre, n'offrir aucune boisson alcoolique, et à ne faire aucun acte qui puisse favoriser l'industrie ou le commerce des boissons enivrantes**. Il s'efforce d'obtenir la **prohibition légale** de ces mêmes agents de dégénérescence sociale et, par suite, il crée une agitation autour de lui en faveur de cette idée; et pour ce fait, il se livre à une étude approfondie de l'alcoolisme et de ses causes.

Dans l'exercice de son droit de vote, il enverra, s'il le peut ou s'il le veut, au Parlement les hommes qui s'engageraient à faire triompher sa thèse. Enfin, il persévèrera **« dans ses efforts pour sauver les individus et les collectivités de la peste alcoolique, envers et contre toute espèce d'opposition et de difficulté, jusqu'à ce que le succès soit complet et universel ».**

Ainsi l'Ordre mérite le qualificatif de « Réformateur social » que lui a donné le D^r Forel.

2^o *Action extérieure commune, action sociale, morale et éducative.*

L'action de la Loge est encore *collective*. Les Bons Templiers manifestent au dehors autant qu'ils le peuvent, pour se faire connaître, pour démontrer par le fait que leurs pratiques d'hygiène rigoureuse ne leur procurent que gains physiques et moraux, pour triompher des préjugés qui courent les rues et qui tendent à les faire regarder comme des fanatiques, de ridicules ascètes, des momiers ou des anachorètes, comme une congrégation de puritains. Il faut qu'on les sache et qu'on les voie pleins d'entrain et de bonne humeur, expansifs, attentifs à tout ce qui est beau et produit de saines émotions, dédaigneux seulement de ce qui est laid et grossier. Ils veulent se montrer exigeants et raffinés pour les productions de l'esprit et du sentiment, laissant les joies faciles et inférieures à qui-conque refuse de s'élever.

Ils manifestent encore pour se mêler aux œuvres sociales qui contribuent à l'amélioration morale et matérielle de l'humanité. Et d'ailleurs leur esprit de solidarité les induit à créer eux-mêmes des œuvres de cette nature : épargne, mutualité, coopératives, caisses de retraites, orphelinats, asiles pour la cure des buveurs, hôtels, restaurants d'abstinence. C'est une grande joie pour eux lorsqu'ils en viennent à posséder leur immeuble, qui se transforme du coup en une Maison du Peuple. La puissance d'épargne, de prévoyance, de coopération des Bons Templiers stupéfie ceux qui sont un peu au courant de leur histoire. En Suède, j'ai pu voir des immeubles superbes, appartenant, terrain compris, à des Loges de Bons Templiers, composées à peu près exclusivement d'hommes du peuple, dont chacun avait sa modeste part d'action. Et c'étaient des créations dont certaines atteignent le prix de 100.000 francs !

J'en aurais pour de longues pages à citer les genres de manifestations où s'ingénient les Bons Templiers : promenades, fêtes et réjouissances publiques, jeux, conférences, manifestations électorales, affichage, réunions de chant,



de sport, fêtes avec productions diverses, dramatiques ou autres. En toutes circonstances, j'ai vu dans tous les pays l'Ordre donner à ses moindres manifestations une ampleur et une solennité qui en imposaient aux plus railleurs. Toujours, au milieu d'une joie débordante, distinguée et facilement communicative, la correction reste aussi absolue que spontanée. « Laissons le genre de gaieté (?) lourde et commune aux fêtes de Bacchus », dit Forel.

L'Ordre amène à lui beaucoup plus par sa manière d'être que par ses prêches. On fait de la morale en action comme on fait de l'abstinence.

Les Bons Templiers ne se mêlent à l'action politique militante, en tant que Bons Templiers, que pour exiger d'elle des mesures législatives conformes à leurs vues. Chaque B. T. conserve ses vues politiques personnelles dont il n'est jamais question dans l'Ordre. Mais il n'oublie jamais l'introduction dans les programmes des articles qui lui sont chers et qui sont d'utilité générale. Les dernières élections libérales anglaises qui ont envoyé aux Communes plus de 100 députés abstinents et laissé sur le carreau de grosses personnalités intéressées au commerce des spiritueux, donnent une idée de ce que peut une organisation antialcoolique bien menée et consciente de son but.

L'Ordre pousse encore à l'utilisation industrielle des alcools. Il repousse avec la dernière énergie l'accusation tendancieuse qu'il rêve l'arrachage des vignes et la ruine du vigneron. Il ne rêve même pas la disparition du Cabaret à la condition qu'il cesse d'empoisonner ses clients ! Bien au contraire, il proclame admirable, délectable, le merveilleux fruit de la vigne; mais il s'élève contre la confusion aussi intéressée qu'antiscientifique que l'on fait entre le jus de la treille et le vin et contre la qualification de *naturelle* que l'on applique abusivement au *vin fermenté*. Un jus sucré qui a subi la fermentation *n'est plus le jus du fruit*. Le Bon Templier réclame et a obtenu en maints endroits déjà, la production commerciale des jus de fruits *non fermentés*, y compris le jus exquis de la pomme. Il réclame la conservation des fruits à l'état normal et déclare s'associer aux efforts des industriels fabricants de sucre en vue d'un dégrèvement complet de cet aliment de première nécessité. Quant à l'orge dont on fait la bière, qu'il demeure à l'état de céréale ! Il faut que les hommes apprennent à manger et à boire sainement et hygiéniquement. Le goût des boissons fortes est une perversion organique, fruit d'une éducation et d'un entraînement fâcheux.

Il resterait beaucoup à dire; je mentionnerai seulement pour finir, la propagande parmi les jeunes et les secours aux buveurs.

Les Temples de la Jeunesse

L'objectif du Bon Templier est atteint beaucoup plus vite s'il peut façonner selon ses idées et adapter à son but l'homme dès sa jeunesse. Aussi les Loges veillent-elles avec un soin jaloux sur les enfants et adolescents qu'elles peuvent attirer à elles et qu'elles réunissent dans les TEMPLES DE LA JEUNESSE. Ces loges enfantines sont calquées sur le modèle des Loges d'adultes. Les enfants y travaillent de la même manière sous l'œil des grands et s'exercent de bonne heure à la pratique de leurs devoirs de solidarité et d'humanité. Ce sont des foyers merveilleux d'éducation qui ont donné partout les résultats les plus encourageants. Le jeune Bon Templier ne prononce point de serment, mais promet quatre choses : **d'être abstinent** comme les adultes, **de ne point s'intoxiquer par le tabac, de ne point jouer de jeux de hasard ni de jeux d'argent et enfin de veiller toujours sur la correction et la décence de son langage.**

Je ferais injure au lecteur en soulignant la haute valeur morale de cette quadruple promesse. A 16 ans, le jeune B. T. est admis dans les Loges d'adultes.

La cure des buveurs

Quant aux secours aux buveurs, on a suffisamment compris, jusqu'ici qu'ils étaient un des plus impérieux devoirs du Bon Templier. Arracher à l'alcool ses victimes, ramener la paix et la joie dans leur centre de famille, les abriter sous le toit protecteur de la Loge, les entourer et les soutenir pour leur épargner de nouvelles chutes, les agglomérer à l'œuvre pour fortifier leurs résolutions, sauver du même coup la femme et les enfants et reconquérir, pour le bien de l'humanité, quelques unités productives de plus, il y a de quoi passionner les gens qui ont quelque peu mordu à ce noble exercice de la charité et de la bonté. C'est par là qu'on se sent vivre et qu'on peut être vraiment fier de l'œuvre à laquelle on collabore. Et c'est une joie qu'on peut se procurer à bon compte. Il suffit d'être abstinent ; le résultat est sûr.

Historique. Résultats.

Tel est l'Ordre des Bons Templiers. Vaste coopération universelle, peut-être la plus vaste sélection mondiale qu'il y ait parmi les hommes à *quelque parti, à quelque nation qu'ils appartiennent*, et cela autour des seuls principes de *solidarité* et de *fraternité*,

éclairés par la *raison* et la *science*, l'Ordre est une puissance parce qu'il est une *volonté*. Il est doué, le lecteur l'a compris maintenant, d'une force d'expansion sans pareille.

Et son histoire, que je résume, le prouve : Né en 1852 dans l'Etat de New-York, il compte déjà en 1858 plus de 100.000 membres américains et en 1866, 170.000 membres. L'Ordre est, en 1868, introduit en Angleterre par J. Malins. Il compte dans ce pays, en 1898, 110.000 adultes et 95.000 enfants. Aujourd'hui, leur nombre est d'environ 250.000. Toutes les colonies anglaises, même les plus éloignées, ont des Loges, il y en a dans l'armée et dans la marine. Les autorités leur accordent partout une protection plus que bienveillante.

L'Ordre s'est fondé en Norvège, en 1877 ; en Suède, en 1879 ; en Danemark, en 1880 ; en Allemagne, en 1883 ; en Suisse, en 1892 ; en Belgique, en 1899 ; en Hongrie, en 1900. La France, plus jeune dans la lutte, ne pouvait résister longtemps et vient d'entrer résolument dans le concert universel. La proclamation de la neutralité de l'Ordre lui a fait faire le pas décisif. L'Ordre possède aujourd'hui près de **un million** de membres tous étroitement unis.

Leur répartition est inégale dans les différents pays. En Scandinavie leur nombre a de beaucoup dépassé 100.000. Ils ont une représentation de plus de 30 membres au Parlement Suédois. En Allemagne ils sont 30.000 et le recrutement marche à pas de géant ; la Suisse compte 4.000 membres. Partout le recrutement est essentiellement populaire. C'est l'œuvre chère au travailleur et au prolétariat ouvrier. Cela s'explique : le peuple est très apte à comprendre et à accepter les sacrifices à la masse, auxquels consent le Bon Templier, à l'inverse de la bourgeoisie pour laquelle l'alcool est trop souvent source de jouissances, de domination et d'enrichissement. Mais aucune classe sociale n'est exclue, l'Ordre au contraire les unifie dans son sein et n'aperçoit plus les classes. Il est d'ailleurs convaincu et proclame, sans la moindre restriction, qu'il est vain de rechercher *la moindre révolution sociale* tant que l'Homme n'aura point subi une *évolution morale*.

On peut dire que l'Ordre a exercé une influence

décisive sur tout le mouvement antialcoolique partout où il a été florissant. Révolutionnaire dans ses principes, inébranlable dans son attitude vis-à-vis de l'ennemi, il est forcément, en effet, à l'abri de ces flottements, de ces faiblesses, de ces incertitudes, de ces capitulations, où s'égarèrent les autres sociétés de Tempérance, sous prétexte de stratégie, de tactique prudente et de sagesse. Un adversaire hésitant est paralysé et à moitié vaincu. C'est pourquoi, quoique sans négliger l'effort personnel des autres groupements, avec lesquels l'Ordre sympathise naturellement, les défenseurs des boissons alcooliques n'ont jamais bien craint, en réalité, que les Bons Templiers. Faire l'histoire des succès connus de la cause antialcoolique, notamment en Scandinavie, c'est faire l'histoire même, non seulement de l'activité individuelle, mais celle de notre Ordre. Nous sommes un flot de volontés résolues, désintéressées, arc-boutées les unes contre les autres, et nous faisons forcément bloc. C'est une force à laquelle rien ne résiste, en matière de Tempérance comme en toute autre matière.

Conclusion

En résumé, l'*Ordre Indépendant des Bons Templiers* dit à l'Homme : C'est en t'élevant que tu cesseras d'éprouver le besoin de ce qui abaisse. C'est en aimant tes semblables et en les élevant comme toi que tu les affranchiras de même des séductions troublantes des poisons de l'intelligence, que tu affineras leur sensibilité morale et que tu affermiras leur volonté. Pour un tel résultat, inspire-toi des données de la science, de la Raison et de l'Observation. Si tu dois être sensible et aimer, condition formelle de tout progrès moral, fais cependant litière de ce qui serait œuvre de pure sentimentalité. Que ton œuvre sociale soit de bon sens, mais d'un bon sens qui n'aurait point la sécheresse de la simple raison ; *que ton bon sens vibre et vive !* Et c'est ainsi que l'Ordre auquel tu donneras l'appoint de ton dévouement ne sera ni un dogme, ni une religion, mais une *Association coopérative morale, vouée au bonheur de l'Humanité*.

Ajouterai-je, pour finir, une réflexion toute person-

nelle : Nous vivons en un temps de tourmente morale effroyable ; nous traversons une des périodes les plus critiques qu'ait connues l'histoire des Idées. Une multitude d'hommes gisent désemparés, évadés de la Foi d'hier, inaptes à un rationalisme qui n'éveille chez eux aucune vibration. L'œuvre de destruction est immense ; celle de reconstruction à peine ébauchée, si même les destructeurs y songent. Dans l'attente, on a le sentiment de la débandade. Le sens moral, fatalement ratatiné, prend les allures du *sens personnel*, de l'égoïsme jouisseur et de l'arrivisme, autant de vers rongeurs au sein de la société moderne.

J'ai le sentiment que peut-être l'heure est bien choisie pour offrir aux désemparés le refuge de notre Ordre, où les derniers vestiges de sensibilité morale, d'aspirations altruistes, épars dans une société malade, peuvent être jalousement ramassés, cultivés, attisés et utilisés finalement au profit de la société de demain.

D^r LEGRAIN,

(Député de la Loge « Gallia » n° 1).

P.-S. — Les personnes que des raisons personnelles tiendraient éloignées de l'Ordre peuvent néanmoins lui manifester leur sympathie et s'associer à son œuvre. Il leur est délivré à cet effet des cartes d'« Amis de l'Ordre des Bons Templiers », moyennant une cotisation minimum de 3 francs. Elle leur donne le droit d'être invitées à toutes les manifestations extérieures de l'Association.

Vers la Concorde¹

Suite

DU SÉNAT

17. — La Chambre dont les pouvoirs arrivent à expiration désigne dans son sein, au scrutin proportionnel, cent membres qui feront partie du prochain

¹ Voir le N° de Janvier.

Sénat. Cette désignation a lieu le dernier samedi de novembre de la troisième année de législature.

Le Sénat dont les pouvoirs arrivent à expiration désigne dans son sein, au scrutin proportionnel, cent membres qui feront partie du prochain Sénat. Cette désignation a lieu le dernier samedi de novembre de la troisième année de la législature.

Les deux cents membres du Sénat nommés comme ci-dessus désignent eux-mêmes, au scrutin proportionnel, cent autres sénateurs, dont cinquante pris parmi d'anciens membres du Parlement, et cinquante pris parmi des notabilités n'ayant encore fait partie d'aucune des deux Chambres. Cette désignation a lieu le troisième mardi de janvier de la première législature.

Actuellement le Sénat est élu comme la Chambre et par un mode d'ailleurs artificiel et compliqué. On est obligé de réunir au chef-lieu du département une foule de gens, après avoir mis en branle tous les Conseils municipaux pour leur faire élire des délégués. On introduit forcément la préoccupation politique dans des assemblées locales qui devraient y être soustraites ; comment le gouvernement se désintéresserait-il des élections municipales, quand il sait que par contre-coup les élections sénatoriales doivent en sortir ? On organise un collège électoral uniquement politique, où il n'y a que des représentants des passions de scrutin, et où aucun organe sérieux de la vie locale ne trouve place, ni les Chambres de commerce, ni les Syndicats agricoles, ni les Sociétés savantes. Enfin, on obtient une assemblée qui fait double emploi avec la Chambre, ayant en somme le même personnel, issu de la même origine, et qui ne peut tenir qu'un emploi inférieur par rapport à

l'autre qui se targue d'une origine moins compliquée et d'un personnel plus directement choisi par l'électeur.

Assurément tout moderne Lycurgue, à qui on demanderait d'organiser un Sénat, aurait choisi un autre mode de recrutement. Dans les pays aristocratiques, une Chambre des lords est tout indiquée. Dans les monarchies, le droit du souverain ne peut être que prépondérant, d'autant que de nos jours de suffisantes précautions sont prises partout contre ses purs caprices. Dans une démocratie comme la nôtre, il faudrait que le Sénat réunit un certain nombre de conditions : 1° qu'il eut une origine différente de la Chambre ; 2° qu'il n'eut pas, d'ailleurs, une origine hostile ; 3° qu'il réunit ce qu'il y a de plus expérimenté dans le personnel politique ; 4° à ce qu'il y a de plus remarquable dans le personnel extra-politique ; 5° enfin, qu'il représentât un élément de stabilité et de continuité dans la direction générale du pays.

Le système proposé répondrait à ces conditions. Notre Sénat, on vient de le voir, comprendrait 250 anciens députés ou anciens sénateurs, et 50 hommes nouveaux ; ce dernier groupe serait suffisant pour tenir un noyau d'hommes remarquables, étrangers à l'esprit de parti et donnant au Sénat le haut prestige qui lui manque trop souvent ; ce seraient, sans doute, des personnages trop officiels, au gré de quelques-uns, qui le composeraient, savants de l'Institut, anciens ambassadeurs ou généraux, etc., mais rien n'empêcherait les 250 membres déjà nommés d'y glisser autant d'« hommes libres » qu'ils voudraient. Les autres sénateurs comprendraient,

d'abord, cent anciens députés, donc un député sur cinq; la proportion serait, je crois, suffisante pour que tous les membres remarquables d'une Chambre trouvassent place au Sénat. Ensuite, cent anciens sénateurs, ce qui fait un sur trois; la proportion est supérieure, mais le Sénat est déjà le produit d'une sélection. Enfin, cinquante membres choisis parmi les anciens députés ou sénateurs; ce repêchage aurait pour but d'éviter certaines exclusions injustifiées qui seraient le fait ou des oublis dont pâtissent les modestes, ou des mauvais vouloirs dont souffrent les francs-du-collier. Les deux cents sénateurs déjà nommés seraient exempts de certaines passions, et, en compulsant la liste de leurs anciens collègues des deux Chambres, trouveraient sans peine les cinquante membres oubliés les plus dignes de faire partie du Sénat.

Toutes ces désignations auraient lieu au scrutin proportionnel. C'est une garantie nécessaire de juste représentation numérique et de bon choix individuel. Chaque parti nommerait autant de sénateurs qu'il a de cinq membres à la Chambre, ou de trois membres au Sénat; les voix non utilisées, ainsi que les « sauvages » pourraient voter à leur tour, cinq par cinq, ou trois par trois; en cas de non-accord, le président de chaque Chambre tirerait au sort.

La date de l'élection des deux cents premiers sénateurs (dernier samedi de novembre) s'explique par l'avantage de faire finir la législature avec l'année; les Chambres pourraient alors se séparer pour vaquer aux soins de la période électorale qui s'ouvrirait aussitôt. Cette période

serait probablement calme, d'abord parce que la température serait peu favorable aux attroupe-ments dans les rues, et aussi parce que les députés sortants, ne pouvant y prendre part que d'une façon désintéressée, ne descendraient pas avec violence dans l'arène. Sans doute, les sénateurs sortants et non retenus par le nouveau Sénat pourraient bien se porter candidats, mais ils le feraient, c'est à croire, avec une ardeur adoucie. En outre, la défaite ne leur serait pas un crève-cœur définitif, ils auraient toujours l'espoir que le nouveau Sénat, les appellerait à lui parmi les membres à choisir le mois suivant.

18. — Il n'y a pas d'élection complémentaire en cours de législature. Le sénateur qui cesse de faire partie du Sénat est remplacé par le Sénat. Le vote a lieu à dates fixes, deux fois par an ; s'il y a plusieurs sénateurs à nommer, il se fait au scrutin proportionnel.

19. — Si la Chambre est dissoute par le Président de la République, le Sénat continue à siéger jusqu'à l'expiration des pouvoirs de la nouvelle Chambre, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par un vote exprès de la Consultation nationale.

Il faut, en effet, prévoir le cas où, après l'élection des nouveaux députés, l'opposition entre les deux Chambres serait telle que le gouvernement deviendrait à peu près impossible. Mais le cas se présentera bien rarement.

DISPOSITIONS COMMUNES

20. — La durée de chaque législature est fixée à trois ans pour la Chambre des députés comme pour le Sénat.

Il n'y a aucun inconvénient, à ce que la représentation nationale soit complètement renouvelée dans les deux Chambres à la fois, puisque le Sénat nouveau contiendra 250 membres sur 300 de l'ancien Parlement et qu'ainsi sera maintenue la continuité de vues politiques.

21. — Les Chambres entrent en séance, chaque année, le second mardi de janvier.

Le Sénat ne procédera à l'élection complémentaire de ses membres que le troisième mardi; il faut bien une semaine de délai pour peser les mérites des candidats ex-parlementaires et extra-parlementaires.

22. — Les deux Chambres doivent être réunies en session cinq mois au moins chaque année. La session de l'une commence et finit en même temps que celle de l'autre. Il peut y avoir des sessions extraordinaires.

Reproduction de l'article 1^{er} de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875.

23. — Les députés sortants ne sont pas rééligibles à la Chambre. Mais les sénateurs sortants le sont ainsi que les anciens députés et anciens sénateurs.

On a déjà fait pressentir cette disposition. La non-rééligibilité des députés est un des points décisifs de la réorganisation politique. Aujourd'hui tout chez nos représentants est soumis à l'idée fixe de la réélection. La chasse aux bulletins de vote devient haletante au fur et à mesure qu'on s'approche de la période fatale. Flagorneries cyniques, ou honteuses mises au pillage, le spectacle est écœurant parfois. A

ces abus il n'y aurait que deux remèdes : l'un consisterait à proclamer que tout représentant du peuple ne cessera jamais de l'être, mais cette inamovibilité parlementaire serait contraire à la fiction démocratique, et de plus conduirait à entretenir un Parlement de plusieurs milliers de membres ; l'autre, plus pratique, consisterait à empêcher les députés sortants de se représenter ; ils devraient attendre 3 ans (repos salubre) avant de poser une nouvelle candidature. Les députés sérieux devant, au nombre de 100 à 150, passer au Sénat, le retour à la vie privée des 350 à 400 restants, ne constituerait pas une grande perte pour le pays ; d'autant que rien ne les empêcherait de se consacrer aux affaires publiques locales, et plus tard de revenir, assagis et expérimentés, aux affaires nationales.

Rouvrir le champ électoral aux sénateurs est moins dangereux. D'abord le Sénat ne tenant pas directement les cordons de la bourse ne peut pas se livrer en fin de législature à de fâcheuses largesses intéressées. De plus il ne faut pas mettre systématiquement au rancart le personnel politique qui a fini son temps.

En somme, voici la comparaison des deux régimes :

Aujourd'hui, pour être député ou sénateur, il est à peu près indispensable d'avoir reçu le baptême électoral. Une fois élu on tâche de se faire réélire. Au bout de deux ou trois législatures, la fatigue venant, on se fait nommer sénateur (et à cet effet on a soigneusement acquis et conservé un siège de conseiller général) alors on en a pour neuf ans ; après cela on « renouvelle » si on peut, et voilà la carrière d'un homme politique.

Or il faudrait d'abord que ce mot *carrière* ne put pas être employé. La participation aux affaires publiques devrait être le fait de tous. Et dans le système que je propose, elle est telle : 1° par la Consultation nationale qui fait que chacun a voix, non seulement pour nommer des porte-paroles qui parlent si souvent contre ce qu'on veut, mais pour parler soi-même ; 2° par le vote complémentaire du Sénat qui fait que chacun, fut-il le moins intrigant ou ambitieux, peut pourtant, si son mérite le désigne au suffrage des 200 premiers sénateurs, être tiré de sa solitude pour siéger avec eux ; 3° par ce fait enfin que, comme on le verra, beaucoup de sièges de notables dans des comités consultatifs et dans des chambres spéciales sont tirés au sort et peuvent échoir, par conséquent, à des citoyens d'autant plus sérieux qu'ils se sont plus éloignés de la comédie des scrutins.

Ensuite, tout député sait que s'il n'obtient pas la confiance de quatre au moins de ses collègues, il rentrera dans la vie privée ; donc il ne peut pas vouloir faire sa carrière de la politique. Il n'aura pas d'intérêt non plus à se faire nommer au Conseil général, puisque cette assemblée ne sera plus le marche-pied du Sénat. Il reprendra donc sa profession, et se consolera en pensant qu'il rend de plus réels services à ses contemporains comme avocat ou agriculteur que comme député.

24. — Les députés et sénateurs peuvent recevoir une indemnité. Cette indemnité sera égale pour tous. Des frais de représentation seront en sus alloués aux présidents de l'une et l'autre Chambres.

La rémunération pécuniaire des hommes publics a son bon et son mauvais côté.

En principe, elle ne devrait pas être. Ces malheureux neuf mille francs, qui fondent si vite à Paris, fascinent trop de candidats de petites villes. Sans leur mirage, beaucoup de faméliques dangereux resteraient tranquilles. Les députés pauvres recevraient des subsides de leur parti. Est-ce qu'aujourd'hui ils ne touchent pas leurs frais d'élections avancés par des comités électoraux ? Avec la représentation proportionnelle, ces frais seraient énormément réduits et pourraient recevoir une affectation différente. Le lien qui en résulterait entre le parti et le représentant ne générerait pas l'indépendance de celui-ci pour les votes courants, et préviendrait des palinodies par trop fortes.

D'autre part, ce mode de rémunération privée n'est pas dans nos mœurs ; il créerait des différences de situation peut-être fâcheuses entre les députés, prêterait à équivoques ou à clabauderies. On peut donc conserver le principe de l'indemnité parlementaire. Toutefois, la loi particulière que prévoit l'article 36 aurait à formuler deux restrictions : 1° Cette indemnité devrait être supprimée pour tout le pays si la majorité des conseils généraux se prononçait dans ce sens ; 2° elle pourrait être supprimée pour une région, si l'assemblée de cette région (dont il sera placé plus loin, article 66) le décidait.

25. — L'indemnité parlementaire annuelle sera de six mille francs, avec suppléments de 500 pour le premier enfant, 600 pour le second, 700 pour le troisième et ainsi de suite.

Cette disposition est importante, car elle est l'amorce d'une règle qui pourrait devenir générale et qui aurait d'excellents effets.

Cette règle, qui s'appliquerait à tous les fonctionnaires de l'Etat, poserait trois principes : 1° égalité de traitement pour les fonctionnaires de la même classe, et il n'y aurait que trois classes seulement ; 2° maximum du traitement fixé à 6.000 fr. ; 3° suppléments prévus dans des cas fixes : par tête d'enfants toujours ; pour frais de représentation parfois ; pour cherté d'entretien presque jamais.

A cela je vois des avantages énormes. D'ordre psychologique, d'abord : atténuation du souci de l'avancement ; suppression de la brigue et de l'intrigue. D'ordre politique, ensuite : possibilité de donner l'emploi au plus digne et non au plus ancien ou plus chargé de famille, comme aujourd'hui où, quand un colonel passe général, on se réjouit parce qu'il a des filles à marier. Les objections qui viennent tout de suite à l'esprit, sont faibles : 1° Est-ce qu'on peut vivre avec 6.000 fr. ? Hélas que de gens vivent avec moins ! Pauvreté, soit, mais le fonctionnaire devrait se piquer du même honneur que le gentilhomme d'autrefois, puisqu'en fait ils sont l'un et l'autre « l'homme de la nation » ; 2° Est-ce qu'on peut allouer le même traitement à un colonel et à un commandant, à un directeur d'administration et à un chef de bureau ? Après tout, pourquoi pas ? Les gentilhommes d'autrefois étaient tous égaux, et François I^{er} signait sire de Vanves, en répondant à Charles-Quint, dont la liste des titres tenait une page, les fonctionnaires seraient égaux aussi ; les grades, les

emplois, les décorations, les titres constitueraient de suffisantes différences.

C'est pour l'armée que la nouvelle règle pourrait être le plus aisément appliquée. Trois classes seulement et trois traitements : officier à 3.600 ; officier supérieur à 4.800 ; officier général à 6.000. Ceci serait déjà fort avantageux pour l'immense majorité des officiers qui n'arrive qu'assez tard à la solde de 3.600. Des suppléments d'enfants commençant à 500 fr. et allant en progressant. Des suppléments pour certaines garnisons, aussi peu nombreuses que possibles. Des frais de représentation très considérables, mais alloués au corps et non au chef ; le colonel ou le général serait simplement l'administrateur des frais de représentation du régiment ou du corps d'armée. Je n'entre pas dans le détail, et note seulement que la charge pour le budget serait la même ; quant au gain moral et pratique, chacun l'imagine.

Une fois la réforme faite pour le corps des officiers, il n'y aurait qu'à l'étendre aux fonctionnaires civils. On préciserait d'abord ceux qui ont droit à ce titre. On les rangerait ensuite en trois grandes classes correspondant à capitaine, colonel et général, et ainsi on triompherait du monstre Avancement et de tout ce qu'il engendre, qu'il soit au choix ou à l'ancienneté : la routine, la faveur, l'intrigue, le découragement, le désordre.

26. — L'indemnité ci-dessus pourra être augmentée par la répartition entre tous les membres du Parlement de la moitié des économies réalisées pendant le premier exercice budgétaire à la suite d'un vote des deux Chambres.

Personne qui n'avoue les mécomptes du système représentatif au point de vue de la gestion financière. Depuis que les impôts sont votés librement par le peuple, ils sont beaucoup plus lourds que quand ils étaient imposés par le Roy. Or jusqu'ici aucun moyen n'a pu être trouvé de réfréner les manies dépensières du Parlement. Pour la comptabilité proprement dite, on est arrivé à des merveilles d'ordre. Mais pour la prodigalité, tout a échoué. Les Chambres ont trop d'intérêt à faire pleuvoir la bonne manne électorale, et les ministres sont trop ici les humbles valets des Chambres. Il est probable que le procédé sur quoi tant de personnes fondent leur espoir, donner au ministère seul l'initiative des dépenses, n'aurait d'autre résultat que de réserver plus étroitement encore qu'auparavant au parti au pouvoir le monopôle des crédits utiles. Chaque année, depuis 25 ou 30 ans, le budget s'enfle d'une quarantaine de millions; la montée est aussi inexorable que celle du flux.

Avec l'article 26, tout change. Pas de digue bruyante et vaine; c'est le flot qui de lui-même s'arrête et se résorbe. Le parlementaire, de par notre article précédent, n'a plus (supposons-le sans enfants) que ses 6.000 fr.; il veut les doubler. Ambition louable, maintenant que nous, contribuables, nous en tirerons profit. Qu'il fasse des économies et il touchera sa prime! Or, pour trouver sur un budget de près de 4 milliards les 5 ou 6 petits millions qui seront chaque année nécessaires, on peut avoir confiance dans leur bonne volonté à tous. Ils pourront, au début, sans doute, faire quelques suppressions regrettables, par exemple de chaires savantes;

on les reconstituera peu à peu avec des dons libres, voilà tout. Il faudra bien, s'ils veulent leurs 6.000 francs de supplément, qu'ils arrivent aux gros morceaux inutiles. C'est alors que les contribuables se frotteront les mains. Au bout d'un siècle, ce ne sera jamais que le budget diminué de 5 à 600 millions, ramené tout au plus à ce qu'il était avant la guerre. Spectacle à peine plausible et constituant, en vérité, le moins que nous autres, qui payons les chandelles, nous puissions demander aux acteurs.

27. — Le Parlement fixe le lieu de sa résidence. Toutefois en cas de guerre, il doit, le jour même où le territoire est envahi par l'ennemi, se transporter dans la ville qu'il aura préalablement désignée. Si cette désignation n'a pas eu lieu, il se transportera à Orléans.

On ne comprend pas comment les lois constitutionnelles actuelles ne prévoient pas l'hypothèse de l'invasion.

28. — Le Sénat a, concurremment avec la Chambre des députés, l'initiative et la confection des lois. Les lois de finances doivent être, en premier lieu, présentées à la Chambre des députés et votées par elle. Par contre, les lois approuvant les traités conclus avec les puissances étrangères doivent d'abord être soumises au Sénat.

Les deux premières phrases de cet article sont la reproduction de l'article 8 de la loi du 24 février 1875. La fin est une innovation destinée à assurer la plus grande stabilité possible dans notre politique étrangère. La nature de la Chambre, qui sera composée en grande partie d'hommes nouveaux, rend cette précaution légitime.

29. — Chaque assemblée est maîtresse de son bureau, de son ordre du jour et de sa procédure de séances.

Il serait vain d'enlever aux Chambres le droit par exemple de choisir leur président, sous prétexte que son action pourrait, ce qui est d'ailleurs exact, paralyser celle du gouvernement. Un président imposé à l'Assemblée serait à son tour paralysé par elle, et le résultat ne serait pas meilleur.

30. — Le vote peut avoir lieu par procuration.

Mieux vaut permettre officiellement ce qu'on ne peut pas empêcher. Le règlement intérieur qu'élaborerait chaque Chambre pourrait prendre ici quelques précautions, et réserver en principe au président de chaque groupe le droit de déposer dans l'urne les bulletins des absents.

(A suivre)

Henri MAZEL.

LES LIVRES QUI FONT PENSER

(Il ne sera rendu compte que des ouvrages envoyés en double exemplaire)

L'Etoile Bleue, revue mensuelle, organe de la Ligue nationale contre l'Alcoolisme, 30^e année, n^{os} 1 et 2-3, janvier et février-mars 1906, Administrateur : M. RAOUL GASTAMBIDE. Rédacteur en chef : M. ALBERT MALAURIE. Secrétariat de la rédaction, 27, boulevard de Courcelles, Paris (8^e). Abonnements, 2 francs par an.

Voici une revue qui, pour porter sur sa couverture : 30^e année, n'en est pas moins nouvelle. C'est à ce titre que nous la saluons. Deherme, qui avait créé sa première U. P. comme un succédané du cabaret, se réjouit des efforts accomplis pour libérer l'humanité de tous ses tyrans.

Il comprendra pourquoi je signale ici ce nouvel organe de lutte antialcoolique, malgré le retard de nos comptes rendus bibliographiques.

Que les auteurs et les éditeurs se rassurent. Chacun désormais aura son tour.

Nous tenions à indiquer l'apparition de *l'Etoile Bleue* à l'horizon social. Et nous applaudissons très chaleureusement aux généreuses illusions dont les vaillants champions, récemment entrés dans la lice, ont nourri les lecteurs de leur programme.

Quand ces illusions seront tombées, il faudra que nos valeureux compagnons de lutte choisissent des armes meilleures pour combattre le mal alcoolique.

Ne perdons pas un instant pour détruire ces illusions funestes.

Et d'abord, ils croient inutile de « faire la conquête des intelligences ». Ils s'imaginent avoir déjà remporté cette victoire. « Les esprits sont gagnés, disent-ils, à nos doctrines ; ce sont les bonnes volontés qui hésitent encore. »

Retournons un feuillet. Nous lisons que le général Pédoya reproche à la *Ligue nationale* d'avoir un programme trop rigoureux, « d'aller trop loin ». Evidemment, puisque « les esprits sont gagnés ». C'est la « bonne volonté » seule, au dire des rédacteurs de *l'Etoile Bleue*, c'est la « bonne volonté » seule qui fait défaut au général Pédoya.

Il nous paraîtrait à la fois plus respectueux envers l'éminent tacticien, et plus conforme à la vérité, de dire que le général Pédoya ignore profondément les complexités du problème antialcoolique.

Il faut donc *enseigner* l'antialcoolisme. C'est la première chose à faire. Et le Parlement, qui vient de rétablir le privilège des bouilleurs de cru, sans que plus de deux voix se soient élevées, ni à la Chambre ni au Sénat, pour protester au nom de *l'hygiène publique*, le Parlement, qui n'a vu dans cette question qu'une affaire d'intérêt à la fois fiscal et électoral, le Parlement n'a-t-il manqué que de « bonne volonté » ? Était-il éclairé sur les dangers que cette mesure fera courir au pays : augmentation de l'alcoolisme, donc de la folie, du crime et de la misère ?

S'il en était ainsi, en vérité, ce serait à décourager non seulement du parlementarisme, mais encore de toute propagande désintéressée. On peut lutter contre l'ignorance,

mais, contre la mauvaise volonté consciencieuse, voulue, systématique, il n'y a rien à entreprendre.

Heureusement les rédacteurs de l'*Etoile Bleue* se contredisent eux-mêmes. Ils exposent, en vérité, une doctrine et même la défendent chaudement.

Leur doctrine antialcoolique se résume en quatre mots, éloquents et sobres : *Ayons le vin gai*.

A la vérité, cette doctrine n'a pas reçu l'approbation de tous.

Combien il était faux de dire que « les esprits de tous étaient gagnés aux doctrines » de la *Ligue Nationale* ! Voilà que, dès le numéro suivant, l'*Etoile Bleue* discute la doctrine du *vin gai* contre ses propres adhérents !

« Le vin, dit l'honorable Revue, étant permis (répétons-le bien vite, en quantité modérée) la question se posait de savoir s'il était préférable de l'avoir triste ou gai.

« Nous avons opiné sans hésitation pour la gaieté. »

Voilà donc pourquoi l'*Etoile Bleue* n'aime pas discuter sur les questions de doctrine. Dès qu'elle s'avance sur ce terrain, elle y fait preuve, elle aussi, d'une ignorance complète de la question.

Il est archi-prouvé que l'on n'a pas le vin gai ou triste à volonté. L'action perturbatrice, accomplie par le vin sur le système nerveux, provoque chez les uns une gaieté artificielle, chez les autres une tristesse factice. Mais il est impossible de régler savamment les effets du poison. Il arrive même que les diverses phases de l'intoxication vinique se suivent sans se ressembler. Tel, a d'abord le vin gai, qui finit par l'avoir triste. La folie des grandeurs mène à celle de la persécution.

Mais nous n'osons insister.

On n'a jusqu'à présent trouvé qu'une seule manière d'avoir, à l'égard des événements humains, une attitude gaie ou triste, suivant les circonstances : c'est en s'interdisant rigoureusement toute excitation due à des substances toxiques.

Les rédacteurs de l'*Etoile Bleue* ont un zèle trop sincère pour ne pas reconnaître prochainement leur erreur. Ils proclameront bientôt avec nous, qu'il ne s'agit pas, pour nous libérer du tyran-alcool, d'avoir le vin gai, mais d'avoir l'esprit complètement libre, c'est-à-dire radicalement dégagé de toute influence alcoolique, de quelque nature soit-elle.

HENRI HAYEM.

Notre prochain numéro contiendra le compte rendu de la Fête décennale de notre Revue, célébrée le dimanche 25 février, sous la présidence de M. **Gabriel Séailles**. — Lettres de MM. Maurice Barrès, Frédéric Passy, Aynard, L. Boisse, Mme Chalamet, M. Paul Bureau, Mlle Thérèse Pictet, Mme Haffner, MM. Keufer et Lucien-André Lichy : Allocutions de MM. G. Séailles, Paul Desjardins, Jacques Bonzon, Horace Thivet et le D^r Legrain.]

SOUSCRIPTION

En faveur de la **Coopération des Idées**, dépossédée de son local et de son mobilier, pour sa reconstitution, sous la direction de son fondateur **M. G. Deherme**, et des amis de son fondateur, **99, Avenue Ledru-Rollin**.

Total des listes de l'année 1905 : 5.065 fr. 50.

Quatrième liste de l'année 1905-1906 :

Liste précédente : 2.076 fr. 50.

J. Carrick-Nisbet 5 fr. — Jacquin 50 fr. — Ed. Dreyfus, Brisac 10 fr. — Louis Couturat 10 fr. — Bacholle 10 fr. — Paul Desachy 10 fr. — Aynard 200 fr. — Allier 10 fr. — G. Belot 10 fr. — Mme Durenne 20 fr. — Poirrier 20 fr. — A. Bellaigue 10 fr. — Brissaud 10 fr. — Bartaumieux 10 fr. — Mlle Henriette Morris 100 fr. — Mlle Dumoulin 6 fr. — Mme Roy 4 fr.

Ligue de la Moralité Publique 200 fr.

Total : 2.571 fr. 50.

Le Gérant : COUESLANT.

PARIS ET CAHORS, IMP. A. COUESLANT. — 8.506



En vente à la « Coopération des Idées »

	Franco		
<i>Un Pessimiste français</i> , par G. Deherme.....	0 25	0 30	
<i>Tolstoï</i> , par Suarès.....	1 »	1 15	
<i>Le Palais du Peuple</i> , par Gabriel Séailles.....	0 10	0 15	
<i>Lettres d'un répétiteur en congé</i> , par Brenn.....	0 60	0 70	
<i>Jules Lagneau</i> (avec por- trait).....	0 50	0 60	
<i>Le Coopératisme</i> (illustré), par A.-D. Bancel, bro- ché.....	1 50	1 70	
<i>La Coopération des Idées.</i> — <i>Une tentative d'édu- cation et d'organisation populaires</i> , par G. De- herme.....	0 50	0 55	
<i>Le Mouvement éthique</i> , par Alf. Moulet.....	0 50	0 65	
<i>Les Règles de l'Honnête</i> <i>Discussion selon Pascal</i> , par Paul Desjardins...	0 60	0 70	
<i>Almanach de la Coopéra- tion</i>	0 40	0 50	
<i>La Guerre et la Paix par des chiffres</i> , par Lu- cien Le Foyer.....	0 20	0 25	
<i>Recherches sur la Menta- lité humaine</i> , par P. Froument.....	» »	4 »	
<i>Qui veut la santé et du bonheur ?</i> par A. Mar- rot.....	1 »	1 15	

Franco

Pour l'Ouvrière, par L.
Varenne..... 1 50 1 75

La Dépopulation, par
P.-A. Hirsch..... 0 40 0 45

Nota. — La Coopération des Idées se charge de procurer à ses membres et abonnés, SANS FRAIS, tous ouvrages, brochures, revues, journaux, etc.

VIENT DE PARAÎTRE :

SUR LE GRAND BANC

Pêcheurs de Terre-Neuve

(Récit d'un ancien pêcheur).

Préface de Paul DESJARDINS, illustra-
tion de E. YRONDY.

Prix : 3 fr. 50

Edité par l'Union pour l'Action morale
6, impasse Ronsin, 6

LA COOPÉRATION DES IDÉES

Revue mensuelle
de Sociologie positive

(1896-1897-1898)

Un fort volume de 530 pages, relié
toile 10 fr. — Franco : 11 francs.

(1899-1900)

Relié toile : 5 fr. — Franco : 5 fr. 50
Non relié : 4 fr. — Franco : 4 fr. 50

(1900-1901)

La Coopération des Idées, journal
hebdomadaire d'action et d'éducation
sociale (63 numéros). — 3 francs. —
Franco : 3 fr. 50.

(1901-1902-1903-1904)

La Coopération des Idées, revue
mensuelle d'éducation sociale (12 nu-
méros, 400 pages). Non relié : 3 francs.
Franco : 3 fr. 50.

ANNONCES, la ligne : 1 fr.

Les Annales Antialcooliques
Journal Mensuel de Vulgarisation et d'Etudes
Organe de l'Ordre indépendant
des Bons Templiers en France
Publié sous la direction de M. le Dr LEGRAIN

LE NUMÉRO : 0 fr. 25

ABONNEMENTS :

France, 3 fr. — Union postale, 3 fr. 50

Bureaux : 14 rue de Tournon
PARIS, VI^e

Le Courrier de la Presse

21, Boulevard Montmartre, 21

PARIS

Directeur : A. GALLOIS

Le Courrier de la Presse lit 6.000
journaux par jour.



PIANOS A. BORD

14 bis, boulevard Poissonnière

PARIS

GRAND CHOIX DE

PIANOS NEUFS ET D'OCCASION

FACILITÉS DE PAIEMENT

CATALOGUE FRANCO

**NOUVEAU CIGARE NASAL ET BUCCAL
DE A. DAUDÉ**

Ce cigare inhalateur est absolument remarquable pour la guérison des maladies des voies respiratoires, du coryza, etc. Il supplée avantageusement les cigares de tabac et se recommande par l'odeur agréable qu'il répand autour du fumeur.

Envoi d'un CIGARE et d'un FLACON franco contre un mandat de 4 FRANCS adressé à

M. A. DAUDÉ, pharmacien, à Prats-de-Mollo (Pyrénées-Orientales)

PARIS ET CAHORS, IMP. A. COUESLANT. — 8.506